

ASSEMBLÉE NATIONALE

7 mars 2013

REFONDATION DE L'ÉCOLE DE LA RÉPUBLIQUE - (N° 767)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 1196

présenté par

Mme de La Raudière, M. Reynès, Mme Louwagie, M. Perrut, M. Decool, M. Lazaro, Mme Duby-Muller, M. Censi, M. Le Fur, M. Mariton, M. Le Mèner, M. Straumann, M. Fromion, M. Tardy, M. Solère, M. Salen, M. Vitel, Mme Le Callennec, M. Dhuicq, M. Taugourdeau, M. Aubert et M. Dassault

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 57, insérer l'article suivant:**

Le directeur départemental de l'éducation nationale est tenu d'organiser au moins une journée annuelle, destinée aux professeurs des collèges et lycées, sur la découverte du monde de l'entreprise.

Cette journée annuelle sera réalisée dans le cadre des journées de formation déjà existantes à destination de ces professeurs.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement vise à renforcer les liens devant s'établir entre le monde de l'entreprise et enseignants.

En effet, il est essentiel que les enseignants puissent mieux appréhender, aux cours d'échanges avec des responsables d'entreprises, les attentes et les difficultés qu'ils rencontrent, afin de mieux intégrer ces données dans leur pédagogie et l'enseignement qu'ils délivreront à leurs élèves.